



# LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1<sup>er</sup> MARS 1984 — VOL. 5, NO. 7

## LE MOT DU MAIRE



**C'EST VRAI qu'on paie trop cher de taxes... POURQUOI? POURQUOI PAIE-T-ON PLUS CHER QU'AILLEURS? QUELLE EN EST LA CAUSE?**

### Est-ce la Voirie?

— NON, les rues doivent être déneigées; les trous dans l'asphalte doivent être bouchés; les égouts doivent être entretenus. Tout ça coûte cher oui, mais les autres villes aussi le paient...

### Est-ce la Police?

— NON, comme ailleurs, nous avons un corps de policiers-pompier qui se compare. Oui, ça coûte cher, mais le jour où on en a besoin... on est content de l'avoir.

### Est-ce les Loisirs?

— NON, Loretteville a un service des loisirs plus élaboré que le nôtre et les citoyens paient moins de taxes... Oui, ça coûte cher, mais une communauté se DOIT de posséder un service de loisirs pour ses jeunes. En ce sens, nous en bénéficions TOUS au moins socialement.

### Est-ce l'Administration? (Trésorerie, Contentieux, Urbanisme, etc.)

— NON, la complexité des lois et règlements qui nous régissent oblige toutes les municipalités à se doter d'une administration efficace.

Oui, ça coûte cher, mais toutes les villes le paient.

Alors, POURQUOI paie-t-on plus cher ici qu'ailleurs?

Certes, il y a lieu d'économiser, de réduire les coûts...

Le Conseil municipal a d'ailleurs commencé à le faire et il va continuer, sans relâche, à faire en sorte que le coût des services actuels soit réduit à un minimum, sans toutefois priver les citoyennes et citoyens des services auxquels ils ont droit.

À titre d'exemple, cette année, la vérification des états financiers coûtera 19 000\$ de moins que l'an dernier; il en sera de même pour les assurances où près de 40 000\$ seront économisés... donc, près de 60 000\$ de moins dans les dépenses et SANS AUCUNE RÉDUCTION DE SERVICE.

MAIS, il y a une limite à ce que l'on peut économiser. Les 60 000\$ économisés à date représentent environ 12,00\$ par famille; c'est donc dire qu'avant de réduire VOS taxes de 100,00\$, il nous faudra économiser un demi-million, CE QUI EST IMPOSSIBLE... POURQUOI?

La réponse est TRÈS SIMPLE: C'EST LA DETTE DE TROIS MILLIONS.

Cette fameuse dette nous coûte à chaque année 2,5 millions (dont 1,7 million en intérêt seulement). CELA REPRÉSENTE ENVIRON 30% DE VOTRE COMPTE DE TAXES... C'EST TROP...

### QUOI FAIRE?

On peut toujours se procurer des billets de la 6/49, mais nos chances sont minces de gagner le million.

Mais ENSEMBLE, on peut faire quelque chose... si on le veut.

En réalité, notre dette municipale se compare à votre hypothèque. Plus vous remboursez rapidement votre capital, plus vous économisez sur les intérêts. Par exemple, un 1 000\$ que vous ajoutez à votre remboursement normal représentera une économie de 2 500\$ à 3 000\$ à la fin de votre hypothèque.

Voilà ce que nous vous proposons:

— Pendant cinq (5) ans, vous paierez une taxe spéciale de 0,12 du 100,00\$ d'évaluation qui sera consacrée **exclusivement** à la dette municipale.

Cette taxe spéciale, que nous appellerons TAXE DE REDRESSEMENT, vous coûtera en moyenne 5,00\$ par mois pendant cinq (5) ans, ce n'est quand même pas énorme...

Pendant, après cinq (5) ans, nous aurons réduit notre dette de près de 1,5 million de plus que le remboursement normal.

La conséquence directe sera de VOUS faire économiser, pendant les quinze (15) ou vingt (20) années suivantes, un montant d'environ 60,00\$ par année sur votre compte de taxes.

Faites un calcul rapide:

a) vous payez 60,00\$ x 5 ans = 300,00\$  
b) vous économisez 60,00\$ x 15 ans = 900,00\$

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Évidemment, il y a d'autres conséquences:

1) L'amélioration de notre situation financière incitera de nouveaux propriétaires à venir s'établir chez nous. Ceci signifie des nouveaux payeurs de taxes qui vont NOUS aider à payer notre dette.

2) Si nous réussissons à baisser notre dette, nous bénéficierons de taux d'intérêts privilégiés pour financer le reste de nos emprunts, donc encore des économies pour VOUS...

Étant donné que le Conseil municipal ne veut pas agir contre VOTRE volonté, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon-réponse ci-joint et de nous le faire parvenir à l'hôtel de ville, 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette, ou tout simplement venir le porter directement, entre 9h00 et 17h00, du lundi au vendredi inclusivement.

### IMPORTANT:

Il s'agit de VOTRE ville  
Il s'agit de VOTRE argent  
Il s'agit de VOS TAXES

Donc, S.V.P., RÉPONDEZ...

Le maire,  
ÉMILE LORANGER, ing.

### COUPON-RÉPONSE

TAXE DE REDRESSEMENT: POUR  CONTRE

Remarques: \_\_\_\_\_

S.V.P.: Il est important de vous identifier afin de garantir qu'il n'y aura qu'une seule réponse par famille.

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TÉL.: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

ADRESSE DE RETOUR:

Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette

1575, rue Turmel

Ancienne-Lorette

G2E 3J5

## SOMMAIRE

- L'Office municipal de l'habitation
- Pourquoi et comment se fait l'évaluation de votre propriété?
- Le plan d'urbanisme
- Parents-secours
- Info-loisirs
- Embellissement
- Le Club de patinage artistique à l'honneur
- Le théâtre Parminou nous visite

## BÉNÉVOLES DEMANDÉS À LA COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS

Le Conseil municipal a modifié le règlement constituant la Commission municipale des loisirs afin d'offrir à la population tous les postes disponibles.

Donc, si vous êtes:

- a) résident(e) de l'Ancienne-Lorette;
  - b) âgé(e) de 18 ans et plus;
  - c) intéressé(e) à la cause du loisir et de la culture;
  - d) disposé(e) à oeuvrer bénévolement au sein de la Commission;
  - e) disponible pour siéger aux réunions de la Commission municipale des loisirs;
- veuillez nous faire part de votre intérêt, par écrit, au plus tard le 16 mars 1984 à 17h, à l'adresse suivante:
- Direction générale  
Ville de l'Ancienne-Lorette  
1575, rue Turmel  
Ancienne-Lorette  
G2E 3J5

## SOUVENIR:

À partir de 1878, de nombreuses manufactures de chaussures et sont installées à Québec, surtout dans le quartier St-Roch. Bientôt, elles emploieront 2 000 ouvriers et fabriqueront jusqu'à 1 800 000 paires de chaussures par année. À l'Ancienne-Lorette, on désirait depuis longtemps la venue d'industries qui pourraient embaucher les jeunes gens qui ne pouvaient travailler la terre familiale. En 1880, Étienne Alain décida de tenter une aventure. Le 24 novembre, il inaugure dans le troisième, une petite manufacture de chaussures qui emploiera au total dix ouvriers. La mécanisation est rudimentaire et les machines sont actionnées par un cheval sur un manège. Elles fonctionneront jusqu'en 1899. Source: Lionel Abart.

## POURQUOI ET COMMENT SE FAIT L'ÉVALUATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ?

Chaque année, généralement avant le 1er mars, le, la ou les propriétaire(s) d'une maison, d'un immeuble, d'un terrain, bref, d'une unité d'évaluation, reçoit de la municipalité où se trouve la propriété un compte de taxes foncières accompagné d'un avis d'évaluation. Si la plupart des propriétaires savent que l'évaluation de leur propriété sert de base au calcul du compte de taxes, la majorité d'entre eux ignorent toutefois tout du processus qui est mis en branle pour faire l'évaluation des propriétés.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine de Québec, qui est responsable de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation, vient de publier sur le sujet un dépliant intitulé: **Pourquoi et comment se fait l'évaluation de votre propriété?** Comme son titre l'indique, ce dépliant tente, en termes simples, sous forme de questions et de réponses, d'expliquer le processus d'évaluation d'un immeuble. Ainsi, on retrouvera dans cette publication des réponses aux questions suivantes: Qu'indique un rôle d'évaluation foncière? Qu'indique un rôle de la valeur locative? Quand un immeuble est-il porté au rôle? Qu'est-ce que la valeur réelle? Quand les rôles d'évaluation sont-ils confectionnés? À quoi servent-ils? Et ainsi de suite.

Le dépliant indique également la nouvelle procédure à suivre pour contester son évaluation en cas de désaccord ou d'erreur sur celle-ci. Les personnes intéressées à obtenir ce dépliant peuvent se le procurer en s'adressant à leur municipalité ou au Service des communications de la Communauté urbaine de Québec, 399, rue St-Joseph Est, Québec, G1K 8E2; le numéro de téléphone est 529-8771.

## AVIS DE SÉLECTION DE LOCATAIRES POUR DES LOGEMENTS DE PERSONNES RETRAITÉES

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ANCIENNE-LORETTE  
1414, rue St-Paul, Ancienne-Lorette

Le présent avis est pour inviter les personnes retraitées, âgées de soixante (60) ans et plus, demeurant à l'Ancienne-Lorette et aussi dans le quartier Laurentien (ville de Ste-Foy) depuis au moins un an, intéressées à faire une demande d'admission pour demeurer dans les logements de Place des Pionniers.

Elles doivent faire leur demande de logement avant le 15 avril 1984.

Les couples ou personnes seules intéressées à venir demeurer dans les logements à loyer modique doivent prendre rendez-vous avec le directeur de l'office, en téléphonant au bureau à 872-3544, pour compléter une formule de demande d'admission et recevoir toutes infor-

mations supplémentaires.

Le loyer mensuel de base que doit payer le locataire d'un logement à loyer modique est égal à vingt-cinq pour cent (25%) du revenu du ménage de l'année antérieure à la date d'admission.

À partir des demandes reçues, une liste d'admissibilité sera établie et sera valable jusqu'à l'épuisement des noms.

  
MARCEL GODIN, directeur

## "PARENTS-SECOURS" BIEN PRÉSENT À L'ANCIENNE-LORETTE

Chers parents,

Il y a quelques années, plusieurs d'entre vous ont adhéré au mouvement "Parents-Secours". En ce début d'année 84, nous vous sollicitons une fois encore afin d'agrandir notre nombre.

Pour ceux qui se demandent en quoi ça consiste, tout ce que vous avez à faire c'est d'afficher votre pancarte "Parents-Secours" quand vous êtes à la maison et de la retirer lorsque vous êtes absent. Si un enfant se blesse, se sent suivi par des exhibitionnistes ou voyeurs, ou est simplement perdu, il sonne chez un "Parent-Secours" et tout ce que vous avez à faire c'est d'appeler un agent de police qui le ramènera chez lui.

Ceux et celles qui travaillent, même si votre pancarte n'est affichée que les jours de congé, c'est mieux que rien. Il faut toujours penser que si c'était votre enfant qui avait besoin de secours quelconque, vous seriez bien heureux que quelqu'un lui vienne en aide.

Nos enfants sont appelés de plus en plus à marcher pour se rendre à l'école. Plus il y a d'enfants circulant dans les rues, plus les risques de toutes sortes augmentent.

Si chacun fait sa petite part, nous serons contents de pouvoir affirmer qu'il fait bon de vivre à l'Ancienne-Lorette en sécurité, grâce à vous.

Pour plus d'informations: Mme Michéline Joly, 872-4341.

## PLAN D'URBANISME

Lors de la séance tenue en date du 6 février dernier, le Conseil a entrepris officiellement l'élaboration d'un plan d'urbanisme qui s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Cette décision du Conseil a des conséquences importantes sur l'urbanisme et le zonage de sorte que le présent article vise à fournir des explications additionnelles sur les points suivants:

- A. Objectifs du plan d'urbanisme;
- B. Contrôle intérimaire;
- C. Échéancier.

### A. OBJECTIFS DU PLAN D'URBANISME

En procédant à l'élaboration d'un plan d'urbanisme, le Conseil doit définir obligatoirement les grandes orientations d'aménagement du territoire de la Municipalité ainsi que les grandes affectations du sol et les délimités de son occupation.

Le plan d'urbanisme peut également comprendre plusieurs autres éléments et, à titre d'exemples, mentionnons les suivants:

- Tracé projeté des principales voies de circulation;
- La nature, la localisation et le type des équipements destinés à l'usage de la vie communautaire;
- La nature et l'emplacement projetés des principaux réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Ce plan d'urbanisme doit être élaboré en conformité avec les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et, au moment où le schéma d'aménagement de la C.U.Q. aura été adopté et sera en vigueur, le plan d'urbanisme de la Ville devra être conforme avec les principes du schéma.

De la même façon, les règlements municipaux en matière d'urbanisme, de construction, de zonage et de lotissement devront aussi être ajustés en conformité avec les principes retenus à l'intérieur du plan d'urbanisme.

Dans le cadre du processus d'élaboration de ce plan, il

deura y avoir consultation auprès de la population et, à ce titre fin, je ferai état des dates à retenir au moment où j'aborderai l'échéancier.

### B. CONTRÔLE INTÉrimAIRE

Automatiquement, depuis le 6 février dernier, des mesures dites de "contrôle intérimaire" s'appliquent sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, depuis la date mentionnée ci-haut, aucune nouvelle opération cadastrale n'est permise et il en est de même pour tout permis de construction qui amènerait une nouvelle utilisation du sol ou qui amènerait une nouvelle construction.

Cette interdiction ne vaut pas cependant pour un permis qui concernerait un lot déjà cadastré, desservi par les services d'aqueduc et d'égout et adjacent à une rue publique.

Une nouvelle opération cadastrale demeure également possible lorsque le terrain concerné est lui-même desservi par les services d'aqueduc et d'égout et adjacent à une rue publique.

Ces mesures de contrôle intérimaire valent pour toute la période nécessaire pour l'élaboration du plan d'urbanisme, à moins que le Conseil ne juge opportun d'adopter un règlement de **contrôle intérimaire** qui lui permettrait de limiter les interdictions mentionnées précédemment à une partie seulement du territoire.

C'est effectivement ce que le Conseil a décidé de faire et, à la même date du 6 février 1984, un projet de règlement a été adopté avec pour objectif de limiter les mesures de contrôle intérimaire seulement à deux secteurs de la Municipalité, secteurs qui peuvent se décrire sommairement comme suit:

**SECTEUR A:** Territoire situé dans la partie Nord-Est de la municipalité, limité à l'Ouest par la rivière Lorette et à l'Est par le boulevard Henri IV.

**SECTEUR B:** Partie du territoire située au Nord-Ouest de la municipalité, le tout correspondant aux terrains non construits et situés au Nord des balises de l'aéroport.

Concernant le processus et l'entrée en vigueur de ce règlement, je vous indiquerai au niveau de l'échéancier les dates importantes.

### C. ÉCHÉANCIER

#### 1. Plan d'urbanisme

**6 février 1984:** Décision du Conseil en vertu de laquelle la Ville entreprend l'élaboration de son plan d'urbanisme.

**16 avril 1984:** Résolution du Conseil acceptant un projet de plan d'urbanisme et fixation d'une date pour la tenue de l'Assemblée publique de consultation.

**1er mai 1984:** Distribution d'un résumé du plan d'urbanisme par l'entremise du Loretain.

**12 juin 1984:** Assemblée publique de consultation sur le plan d'urbanisme.

**4 septembre 1984:** Adoption du règlement concernant le plan d'urbanisme.

#### 2. Règlement de contrôle intérimaire

**6 février 1984:** Début de la période au cours de laquelle les mesures de contrôle intérimaire s'appliquent sur la totalité du territoire.

**6 février 1984:** Approbation d'un projet de règlement de contrôle intérimaire visant à limiter la période au cours de laquelle les mesures de contrôle s'appliquent sur la totalité du territoire.

**13 mars 1984:** Adoption du règlement de contrôle intérimaire.

**Vers le 1er mai 1984:** Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire ayant pour effet de limiter les mesures de contrôle sur une partie seulement du territoire.

J'espère que ces renseignements seront utiles et pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Le greffier et conseiller juridique,

  
Me GABRIEL MICHAUD, avocat

## ACTIVITÉS SPÉCIALES DU SERVICE DES LOISIRS

### SEMAINE DE RELÂCHE DU 5 AU 9 MARS 1984

#### ACTIVITÉS POUR LES JEUNES D'ÂGE PRIMAIRE

##### 1. SORTIES AU VILLAGE DES SPORTS DE VALCARTIER

**Mardi 6 mars:** pour les jeunes de 1ère, 2ème et 3ème années  
**Jedi 8 mars:** pour les jeunes de 4ème, 5ème et 6ème années  
**Places disponibles:** 50 places disponibles pour chaque jour  
**Coût:** 7,00\$/enfant (accès à toutes les activités et transport inclus)

**INSCRIPTIONS:** Ont eu lieu les 24 et 25 février. Communiquer avec Huguette Caron, à 871-3434, pour vérifier s'il reste des places disponibles.

##### 2. THÉÂTRE DE MARIONNETTES (Théâtre ambulant pour enfants)

Louis Bergeron et ses Marionnettes du Bout du Monde nous présentent leur nouveau spectacle à la fois drôle, inventif et éducatif:

**"GRATTE-CIEL"**  
(La guerre ou la paix)  
C'est à ne pas manquer!

**Date:** Vendredi 9 mars  
**Heure:** 13h30  
**Lieu:** Hutte  
**Admission:** 1,00\$

À NOTER que les places sont limitées et que les billets sont

en vente au Service des Loisirs (1729 Arthur).

Pour toutes informations supplémentaires, contactez Huguette Caron, à 871-3434.

#### PROGRAMMATION SPÉCIALE AMPHIGLACE

Dans le cadre de la semaine de la relâche scolaire, qui se situe entre le 5 et le 9 mars, le Service des Loisirs de la Ville de l'Ancienne-Lorette met à la disposition de la population certaines périodes d'activités spéciales à l'Amphiglace, le tout sous la responsabilité d'animateurs compétents et cela, gratuitement:

**Lundi 5 mars:**  
13h00-14h30: Hockey libre (12-18 ans)

**Mardi 6 mars:**  
14h30-16h00: Patinage libre (tous)

**Mercredi 7 mars:**  
12h00-13h30: \*Patinage-brunch (mères et petits)

**Jedi 8 mars:**  
13h00-14h30: Jeux collectifs réservés aux étudiants de l'Élémentaire

**Vendredi 9 mars:**  
13h00-14h30: Hockey libre (12-18 ans)

\* Cette activité est réservée aux petits d'âge pré-scolaire, de la pré-maternelle et la maternelle. Cette activité remplace la période de patinage du mercredi 13h30 réservée aux mères et petits. En raison de la tension de l'activité, l'accès à l'Amphiglace sera contrôlé et sera réservé à la clientèle citée plus haut. Un brunch composé de crudités, de légumes et fruits frais et des breuvages seront servis aux personnes présentes.

**N.B.:** Pour de plus amples informations pour ces activités, communiquez avec Yvan Lachevrotière, au Service des Loisirs, à 871-3434.

## LE THÉÂTRE PARMINOU NOUS VISITE!

En collaboration avec l'A.F.E.A.S. et le Service des Loisirs de l'Ancienne-Lorette, le Théâtre Parminou nous offre la pièce "MOI C'EST PAS PAREIL... J'TRAVAILLE!"

Cette comédie ayant pour thème: Femmes au foyer, femmes au travail: complètes ou rivales?, démystifie les préjugés qui circulent chez les femmes en voulant développer une solidarité entre elles.

Le Théâtre Parminou, troupe théâtrale réputée, présente des créations collectives, pleines d'humour, mettant en scène des personnages populaires. Donc, pour réfléchir, mais surtout pour rire, il ne faut pas manquer:  
**"MOI C'EST PAS PAREIL... J'TRAVAILLE!"**

**Date:** le 7 mars 1984

**Heure:** 20h30

**Lieu:** Salle du Club de l'Âge d'Or (1741 Notre-Dame)

**Admission:** 3,50\$

Billets disponibles au Service des Loisirs (1729 Arthur) ou en communiquant avec madame Aline Sauvageau à 872-1161.



## le c.l.s.c. laurentien VOUS INFORME...

Veuillez prendre note qu'il y aura des cliniques spéciales de vaccination et de dépistage pour les enfants entrant en maternelle en septembre 1984. Ces cliniques se tiendront au cours du mois de mars. Lors de l'inscription qui se fera en février prochain, un calendrier de ces cliniques spéciales vous sera remis. Nous vous invitons à être attentifs à cette information.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous attendons en très grand nombre.

**ÉQUIPE ENFANCE JEUNESSE  
C.L.S.C. Laurentien**

Pour informations supplémentaires, vous pouvez communiquer au C.L.S.C. Laurentien, au numéro 872-0881, poste 126.

## LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'ANCIENNE-LORETTE EST À L'HONNEUR

Deux patineuses de notre club ont remporté des médailles lors de la Finale Régionale des Jeux du Québec tenue à la fin de janvier. Il s'agit de Marie-Claude Jourdain (bronze) et d'Isabelle Gingras (argent), toutes deux médaillées dans la catégorie juvénile 11 ans.



## EMBELLISSEMENT

Depuis février dernier, les nominations au Comité d'embellissement permanent sont:

M. Jean-Louis Brown, président  
M. Jacques Fauchon, conseiller  
Mme Nancy Parent  
M. Valère Bertrand  
M. Fabien Caron  
M. Denis Côté  
M. Armand Dubé  
M. Robert Lacombe

Félicitations à tous et bon mandat...

**LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT  
VOUS INVITE À Y SONGER...**

## PRENDRE NOTE...

Suite au rapport du directeur du Service d'Urbanisme, le conseil a décrété que le boulevard Hamel sera désormais appelé "boulevard Wilfrid Hamel".

## AUTOBUS No 79

Veuillez prendre note qu'à compter du 24 mars prochain, les autobus circuleront dans les rues Echo et Damiens, pour les parcours 79 et 88.

Ceci afin de rendre plus accessible le service d'autobus dans cette partie du territoire.

## À VOTRE SERVICE: L'URBANISME

### REGARD SUR LA VILLE

Dans l'édition du Loretain du mois de juin 1983, on citait que le Service d'urbanisme se consacrait à élaborer un plan d'urbanisme, pour réaliser ce document une connaissance du milieu physique et humain s'avérait essentielle, ainsi une cueillette et traitement de données furent produits et c'est à partir de la compilation et de l'étude de ces données que l'on pourra orienter nos choix futurs pour l'organisation et le bon développement de notre territoire.

Je tenterai aujourd'hui de vous brosser quelques tableaux identifiant certaines statistiques intéressantes du milieu humain et physique sur notre territoire tout en les commentant que très brièvement.

#### MILIEU PHYSIQUE

Une mise à jour du relevé de l'utilisation du sol produit au cours de l'été 1982 fut réalisé en décembre 1983 par le Service d'urbanisme. Cette réalisation nous a permis de connaître ce qui prévaut sur l'ensemble de notre territoire, pour cela nous avons identi-

fié les usages ou les affectations que l'on rencontre sur le sol.

#### 1 - Utilisation du sol

##### 1.1 - Fonction résidentielle

Ces vingt dernières années, le développement domiciliaire a connu un essor considérable, si bien que la plus grande partie du sol urbain à l'Ancienne-Lorette est utilisée à des fins résidentielles.

Le type de résidences que l'on rencontre plus particulièrement c'est la maison unifamiliale isolée, vient ensuite la maison jumelée, puis le bifamilial et le multifamilial.

Type d'habitations	Nombre	Pourcentage
Unifamiliale isolée (comprenant la maison mobile)	2,848	89.39
Maison jumelée	127	3.98
Le bifamilial	120	3.70
Le multifamilial (comprenant 3 logements et plus)	41	2.85
	3,186	100%

I.1.2

#### TABLEAU DE LA COMPILATION DOMICILIAIRE À PARTIR DE L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Année	Unifamiliale	Jumelée	Multifamiliale	Total d'unités
1975	178	2	3(20)	242 logements
1976	95	—	—	95 logements
1977	65	13	2(12)	115 logements
1978	142	19	1(12)	256 logements
			4(16)	
1979	92	10	2(12, 2(16)	176 logements
			1(8)	
1980	32	1	1(4), 1(6)	44 logements
1981	29	—	5(16), 4(8)	141 logements
1982	57	3	5(6)	93 logements
1983	88	1	2(12), 2(8)	146 logements
			1(16)	

(Suite à la page 4)

# À VOTRE SERVICE: L'URBANISME

(Suite de la page 1)

Ce tableau nous permet de constater une tendance depuis quelques années vers l'augmentation du type d'habitation multifamiliale et une reprise de la construction pour de l'habitation unifamiliale isolée. C'est en ce moment que les chiffres deviennent indistinguables pour que nous puissions émettre différentes hypothèses, ainsi, doit-on promouvoir l'habitation multifamiliale? Ou doit-on garder le statu quo pour l'habitation unifamiliale?

## 1.2 - Fonction industriel-commercial

Un total de 280 commerces a été inventorié sur le territoire de la ville au mois de septembre 1983, la répartition des types de commerces est la suivante:

Type de commerces	Nombre	Pourcentage
— Commerces de détail (pharmacie, épicerie, accommodation, etc...)	131	46,78
— Commerce de services généraux (entrepreneur, vente de matériaux, etc...)	104	37,14
— Commerces de services professionnels (bureaux de médecins, dentistes, etc...)	24	8,57
— Hôtels, restauration (hôtel-motel, restaurant, etc...)	21	7,50
	280	100%

On remarque que les commerces de détail et de services généraux englobent 84% du nombre total des commerces, ces types de commerces représentent la partie importante de l'activité économique à l'Ancienne-Lorette. À partir de la typologie des commerces, nous avons constaté que l'activité commerciale est plutôt de nature locale (89%) par rapport à (11%) de nature régionale qui demande une clientèle plus spécialisée.

Suivre à ces données, ne devrait-on pas s'acheminer vers une activité commerciale de nature régionale? Devrait-on insister sur l'implantation de nouveaux commerces spécialisés?

## MILIEU HUMAIN

### 2. Emploi

L'étalement urbain qu'a vécu la ville de l'Ancienne-Lorette depuis deux décennies a eu pour effet d'accroître le nombre de résidents, les développements de faible densité et la faible concentration d'emplois ont caractérisé notre ville de banlieuse dortoir.

La ville de l'Ancienne-Lorette abrite un nombre relativement élevé de banlieusards (4,284) qui travaillent à l'extérieur de nos limites municipales, le nombre d'emplois dans la ville se chiffre à (2,142), les travailleurs demeurant et travaillant ici se dénombrent

à (1,084) par rapport à (1,058) travailleurs venant de l'extérieur.

Les emplois sont concentrés à l'intérieur des activités commerciales et publiques.

Activités	Nombre	Pourcentage
Fonction industriel-commercial	1,875	78,19
Fonction publique (institution scolaire, religieuse, publique)	467	21,80
	2,342	100%

### 3. La population

Le nombre de résidents a plus que triplé de 1961 à 1983, les causes de cette poussée démographique sur notre territoire se résument par la construction d'autoroutes en dehors du centre-ville de Québec qui favorisa l'étalement urbain et par l'expansion de l'aéroport de Québec. Des spéculateurs fonciers ont acheté à ces terres arables ceinturant le vieux noyau central et ils commencent à développer ces terrains à des fins résidentielles.

#### TABLEAU DÉMOGRAPHIQUE

Année	Population	Accroissement	Nombre moyen de personnes par famille
1961	3,961	1,730	4,9
1966	5,691	2,690	4,6
1971	8,300	3,390	4,1
1976	11,690	1,255	3,8
1981	12,945	186	3,4
1983	13,131		3

Il est intéressant de constater que la population n'a pas cessé de croître, même si depuis six ou sept ans l'accroissement de la population est moins considérable que les années antérieures.

Les familles monoparentales et le peu d'enfant par famille expliquent la diminution grandissante du nombre moyen de personnes par famille.

À l'intérieur des recensements démographiques pendant la période de 1961 à 1983, on dévoile un certain vieillissement de la population. Si la population vieillit, doit-on prévoir des sites pour recevoir des habitations pour les personnes âgées?

Année	Nombre de personnes âgées de 70 ans et plus
1961	74
1966	114
1971	135
1976	230
1981	350
1983	391

Pendant la même période, le nombre de jeunes personnes (0 à 10 ans) s'accroît rapidement mais depuis quelques années cette même population est à la baisse.

Année	Nombre de personnes âgées de 0 à 10 ans
1961	1,085
1966	1,535
1971	2,160
1976	2,725
1981	2,450
1983	2,141

Pour terminer ce bref exposé, vous constaterez comme moi l'importance de ces données, les chiffres et les résultats obtenus sont tout à fait essentiels pour l'élaboration du plan d'urbanisme, ces statistiques, malgré qu'elles ne sont pas complètes car le manque d'espace ne nous permet pas de vous présenter des données plus exhaustives, exposent une image fidèle et réaliste de la situation actuelle. Il n'en demeure pas moins que ces données peuvent influencer grandement nos orientations futures. Il est tout à fait normal que l'on puisse en tenir compte.

RICHARD NANTEL, urbaniste

## RAPPEL



Depuis le 15 février 1984, le conteneur est enlevé au garage municipal. Il est donc interdit d'aller y porter quelques déchets que ce soit. Ce service reprendra au mois de mai prochain.

## MARS À L'ANCIENNE-LORETTE

2. Beauport rencontre le 77 à 20h.
4. Pont-Rouge rencontre le 77 à 14h.
5. Réunion du Conseil de Ville à 20h, à l'Hôtel de ville.
7. Cercle des Fermières à 19h30.
10. Compétition de la section des couleurs des Sénateurs à Victoriaville.
11. Compétition couleurs sénateurs 84. Onze corps en liste, CÉGEP Ste-Foy, 13h30. Admission: 5,00\$.
16. Disco-Thon organisé par les Sénateurs, au Séminaire St-François de Cap-Rouge. Participation pour tous.
24. Plusieurs membres des Sénateurs, en compétition au championnat individuel d'instruments et expression corporelle à Montréal.
30. La super "Disco-Hutte" aux Loisirs de l'Ancienne-Lorette. Admission: 2,00\$.
30. Réunion du Conseil de Ville à 20h, à l'Hôtel de ville.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

## ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Louis Robitaille	872-4518
Cadets:	Philippe Poirier	872-3456
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Mistral:	Stéphane Murel	872-2041
Patinage artistique:	André Drouin	872-3440
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Carroll Gagné	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les):	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

## ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
AFFAS:	Gisèle Cantin Tessier	872-2118
Âge d'Or:	Mme Edna MacKenzie	872-9903
Association Locataires		
Place des Pionniers	Mme Simone Roy	872-0344
Cercle des Fermières	Mme Madeleine Cloutier	872-4350
Chambre de Commerce:	Alain Ferland	872-2556
Chevaliers de Colomb:	Jean-Denis Lachance	872-6229
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	M. René Boisson	872-8825
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Servico d'entraide		
Rayon de Soleil:	Laval Monfette	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633
Tournoi Bantam:	Guy Lacroix	872-9935

## SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais, ing.	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Contrôle des chiens:	Escouade Canine de Québec inc.	661-8656
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
O. M. H.:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

## CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE:		
Émile Loranger		872-4004
CONSEILLERS:		
Quartier St-Jacques		
Sylvie Laflamme		872-6949
Quartier Notre-Dame		
Léo Caréan		872-7957
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Michel Lacroix		872-3259
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
Carole Gagné		871-5943
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277

## LE LORETTAIN

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.  
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québec Inc.

ISSN-0822-7888